

Q69 En plus de la grâce, qu'est-ce que Dieu avait encore donné à l'homme ?

En plus de la grâce, Dieu avait donné à l'homme l'exemption des faiblesses et des misères de la vie, et de la nécessité de mourir, à la condition de ne pas pécher. Malheureusement, Adam, le chef de l'humanité, commit le péché en mangeant du fruit défendu.

I. En plus de la grâce, Dieu avait donné à l'homme l'exemption des faiblesses et des misères de la vie, et de la nécessité de mourir. — « L'homme a été créé avec une destinée et des dons supérieurs à la nature humaine » (no 67). Cette destinée consistait dans la vision, la possession et la jouissance de Dieu (no 68). Le premier et le plus grand des dons fut la grâce sanctifiante (no 68). À ce don, absolument surnaturel, Dieu joignit d'autres dons, qui ne sont pas surnaturels en un sens absolu, mais qui n'en sont pas moins non-dus à la nature humaine. C'est pourquoi on dit d'eux qu'ils sont des dons « préternaturels » et qu'ils exemptent l'homme des faiblesses et des misères de la vie et de la nécessité de mourir. Les dons préternaturels sont les suivants : **1. Le don de la science ou exemption de l'ignorance.** — Dieu donna à nos ancêtres une intelligence intègre et dotée d'une grande acuité, qui leur permettait d'apprendre avec une grande sûreté et une grande facilité les vérités naturelles. Il leur donna aussi le don de la science, par laquelle, outre les vérités révélées, ils connaissaient aussi de nombreuses vérités naturelles, sans avoir besoin de les apprendre par l'étude et l'observation. Adam exerça sa science infuse et acquise lorsque Dieu lui fit voir tous les animaux de la terre et qu'il en comprit immédiatement la nature, les fonctions, les attitudes et les propriétés et leur donna le nom qui leur convenait. En voyant Ève pour la première fois, il lui donna de même le nom qui lui convenait et comprit aussitôt sa mission sublime. *Voilà maintenant, dit-il, l'os de mes os, et la chair de ma chair. Celle-ci s'appellera d'un nom qui marque l'homme, parce qu'elle a été prise de l'homme. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair* (Gn 2, 23-25). **2. Le don de l'intégrité ou exemption des faiblesses.** — Dieu a créé l'homme droit (Eccl 7, 30), donnant à Adam et Ève une volonté prompte et forte dans le choix du bien, capable de dominer et de diriger toutes les facultés, obéie des passions, qui inclinaient au bien. La volonté à son tour se réglait d'après les lumières de la raison, guidait la raison elle-même. L'homme en son entier était soumis à la volonté, qui tendait naturellement au bien et à Dieu. Les passions étaient ordonnées, elles ne troublaient pas le jugement de l'esprit ni ne se soustrayaient à la domination de la volonté. En effet, Adam et Ève connaissaient la fin pour laquelle Dieu les avait créés mâle et femelle ; ils voyaient leur nudité, mais ne ressentaient pas les excitations de la basse concupiscence, ni n'éprouvaient de honte d'eux-mêmes et de leur propre nudité...

Jours	Fêtes	Offices
Dimanche 22	1^{er} dimanche de Carême	
Lundi 23	Férie <i>Mém. de s^t Pierre Damien</i>	07h15 : Messe au prieuré S 07h20 : Messe à Goussonville A 11h15 : Messe au prieuré J
Mardi 24	S^t Matthias <i>Mém. de la férie</i>	07h15 : Messe au prieuré J 07h20 : Messe à Goussonville S 11h15 : Messe au prieuré A
Mercredi 25	Quatre-Temps	07h20 : Messe à Goussonville J 11h15 : Messe au prieuré A
Jeudi 26	Férie	07h20 : Messe à Goussonville A 18h30 : Messe au prieuré J suivie de l'office du Rosaire
Vendredi 27	Quatre-Temps <i>Mém. de s^t Gabriel de l'Addolorata</i>	09h00 : Messe à Goussonville J Chemin de Croix à 18h00 18h30 : Messe au prieuré A
Samedi 28	Quatre-Temps	07h20 : Messe à Goussonville J 10h30 : Confessions au prieuré A 11h15 : Messe au prieuré A
Dimanche 1^{er}	2^{ème} dimanche de Carême	Au prieuré Saint-Jean Confessions : 08h00 Messe basse : 08h30 A Église de Jouy-Mauv. Confessions : 10h00 Messe chantée : 10h30 J

Annonces complémentaires

- **Imposition des cendres** à la fin de la messe pour les personnes qui le désirent.
- **Rappel sur le Carême** : Temps de pénitence : devoir de faire pénitence : « Si vous ne faites pénitence vous périrez tous », pour réparer nos péchés, fortifier notre volonté et donc préserver du péché, effacer les peines dues à nos péchés, guérir les passions désordonnées de l'âme, attirer sur nous la grâce divine et pour nous mieux préparer à la grande fête de Pâques.
- **Liturgie** : Pour les messes en semaine, **pendant le carême**, les fidèles doivent être à genoux pour la collecte, la postcommunion et la dernière oraison. La liturgie, à l'invitation du célébrant : "*humiliate capita vestra Deo*", demande aussi aux fidèles de courber la tête en signe d'humilité pendant la lecture de la dernière oraison.
- Les 25, 27 et 28 février sont **trois jours des Quatre-Temps** : Selon l'ancienne discipline, trois jours de jeûne et d'abstinence afin d'obtenir pour l'Eglise de saints ministres.
- **Réception des sacrements** : Que les personnes désirant voir leurs enfants recevoir la première communion (7 juin) ou la confirmation (16 mai, à Conflans), ou faire la communion solennelle, se manifestent auprès du prieur.
- **Nettoyage** : recherche de quatre personnes pour le nettoyage de quatre chandeliers. Ils sont sur le meuble à la sortie de l'Eglise : merci de votre dévouement.
- **Dates à retenir**
 - Samedi 28 février, **baptême d'Agnès Vallon**. Merci de vos prières pour sa fidélité aux promesses de son baptême.
 - **Mars - mois de saint Joseph** : Il est très bien de joindre les litanies de St Joseph à son chapelet quotidien.
 - Jeudi 5 mars, **cercle St Joseph** (cercle des pères de famille et des jeunes hommes). 20h00 : chapelet ; 20h30 : topo : « *L'esprit familial dans la famille, dans la cité et dans l'Etat* » par M. l'abbé Jaquemet ; 21h30 repas.
 - Samedi 7 mars à 14h00, **journée travaux au prieuré**. Programme : emmener le vide grenier à la déchèterie. Merci aux pères de famille qui le peuvent, de venir avec une remorque et leur accès à une déchèterie. Prévenir M. l'abbé Jaquemet par courriel : 78p.manteslajolie@fsspx.fr
 - Samedi 21 mars, **pèlerinage pour tous les chefs de famille** de bonne volonté de la région sur les chemins de St Jacques de Compostelle entre Épernon et Chartres. 25 Km de marche pour une journée de prières et de sacrifices mêlée d'amitié et de convivialité sous le patronage de St Joseph, modèle des travailleurs ! **RDV** : 07h30 en gare d'Épernon - **Arrivée** : 17h00 à ND de Chartres - **Dislocation** : 18h00 en gare d'Épernon. Organisation par le MCF - Mouvement Catholique des Familles : cercles-idf@m-c-familles.fr
Renseignements et inscriptions : www.m-c-familles.fr
 - Dimanche 22 mars 2026, **Chemin de Croix public** dans les rues de Mantes-la-Jolie. Le prieuré recherche des fidèles pour l'organisation de ce chemin de croix. Merci de votre dévouement.